



# FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JPROVENCAL

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports

## COMITE DU NORD

### Commission d'Arbitrage

Bernard LEUCHART

Membre de la P.N.A

35/4, rue de la Gare

59760 GRANDE SYNTHE

Tél : 06.59.12.26.03

Grande Synthe, 07 novembre 2019

## NOTE POUR LES FONCTIONNAIRES ARBITRE

Lors de sa réunion du 19/10/2019, le comité directeur de la FFPJP Nord a décidé de poursuivre cette fonction en attente des décisions Fédérales.

Tous candidats qui ont passé l'examen en 2018, peuvent encore se présenter simplement en remplissant la feuille de candidature. Ainsi que ceux qui n'ont jamais suivie cette formation.

Elle est interdite à ceux qui ont passé en 2019, puisqu'ils sont toujours fonctionnaires jusqu'en 2021.

Rappel important pour les futurs candidats, ils ou elles devront avoir une note suffisante au questionnaire (Q .C .M) et pourront officier durant 2 années et ensuite repasser un questionnaire.

En espérant avoir la vocation à l'arbitrage.

**Objectifs de la Fédération** : Rajeunir le corps arbitral, susciter des vocations.

Conformément au vote du congrès de Troyes, du 11 et janvier 2019, ayant décidé l'imposition d'arbitres aux clubs, les candidatures à l'arbitrage se feront d'après l'échéancier suivant :

- 2020** : 1 arbitre pour un club de plus de 50 licenciés 2 arbitres à partir de 151 licenciés.
- 2021** : 1 arbitre pour tout club participant aux compétitions par équipes CDC, CRC, CNC et/ou Coupe de France.
- 2024** : 1 club = 1 arbitre.

Cette action s'inscrit dans la continuité de la politique fédérale engagée par la FFPJP.

**Le Président de la CA. CDN**

Bernard LEUCHART